

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

PARCOURS 2023/2024	CONTENU DES PARCOURS	RÉSIDENT DE TOURCOING ET NEUVILLE-EN-FERRAIN			RÉSIDENT HORS TOURCOING ET NEUVILLE-EN-FERRAIN		
		Non impo- sable	QF CAF ≤575€	QF CAF >575€	Métropole Européenne de Lille (MEL) ou inscrits dans l'enseignement supérieur		hors MEL
					QF CAF ≤575€	QF CAF >575€	
Frais dossier	☛ par inscription	15 €			15 €		
Hors cursus	☛ jardin sonore ☛ éveil musique ☛ éveil théâtre ☛ découverte théâtre ☛ culture musicale seule (écriture, analyse) ☛ dispositif CAP	0 €	63 €		127 €		180 €
Cursus traditionnel	☛ CYCLE 1 – instrument, voix, jazz et théâtre ☛ CYCLE 2 - instrument, voix, jazz, danse et théâtre	0 €	120 €	150 €	150 €	200 €	360 €
	☛ CYCLE 3 à orientation amateur – instrument, voix, jazz, danse et théâtre ☛ CYCLE 3 spécialisé – instrument, jazz et théâtre	0 €	130 €	160 €	130 €	160 €	360 €
	☛ suivi d'une spécialité supplémentaire (danse, jazz, instrument, voix et théâtre)	0 €	50 €	80 €	100 €	130 €	200 €
Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)	☛ dominante instrumentale ☛ dominante vocale	0 €	63 €	120 €	63 €	145 €	180 €
Autres cursus non diplômant	☛ parcours artistique andante ☛ parcours artistique personnalisé	0 €	120 €	150 €	150 €	200 €	360 €
	☛ parcours artistique de perfectionnement	0 €	120 €	150 €	120 €	150 €	150 €
	☛ CPES – musique (instrument et jazz) et théâtre	0 €	130 €	160 €	130 €	160 €	160 €
	☛ CFMI 1	0 €	63 €		63 €		
	☛ atelier, instrument supplémentaire (UE)	0 €	20 €	30 €	40 €	50 €	100 €
Pratiques d'ensemble uniquement	☛ Orchestre symphonique ☛ Ensemble vocal ☛ Musique de chambre	0 €	63 €		127 €		180 €
	☛ Chorale Kids ☛ Tourcoing en Chœur	0 €			0 €		
Location instrument	☛ 1 ^{er} cycle – Instrument complémentaire (UE)	55 €			55 €		
	☛ 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle – autres cursus	110 €			110 €		

Nouvelles modalités tarifaires :

- Alignement des tarifs en musique (instrument, voix, jazz), danse et théâtre selon le cycle d'étude (C1, C2 ou C3). Suppression du tarif « discipline unique ».
- Tout double cursus sera facturé :
 - 50€ ou 80€ pour les tourquennois/neuvillois (selon QF CAF),
 - 100€ ou 130€ pour les usagers de la MEL (selon QF CAF),
 - 200€ pour les extérieurs (hors MEL).
- Frais de dossier (15 €) à régler en 1 fois dès réception de la facture. Ils sont dus dès qu'un dossier d'inscription est enregistré. Ils ne peuvent être remboursés en cas de non présentation à la rentrée, échec aux tests d'entrée ou démission en cours d'année.
- Frais de location par instrument : 55 € en cycle 1 et 110 € à partir du cycle 2 et/ou instrument complémentaire. La location est à régler en 1 fois dès réception de la facture. La location est annuelle et l'assurance de l'instrument est obligatoire. Toute restitution d'instrument en cours d'année ne fera l'objet d'aucun remboursement. L'instrument devra être rendu révisé, dans son étui d'origine avec les accessoires fournis.

Modalités liées à la scolarité :

- Toute démission avant le 1^{er} novembre annule la facturation des frais de scolarité (frais de dossier maintenus). Toute démission ou demande de congé obtenue avant le 31 décembre implique 50 % des frais de scolarité. Au-delà du 1^{er} janvier, la scolarité est due en totalité.
- La tarification est minorée d'un tiers (1/3) à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie (remplace le tarif « discipline unique »).
- Le tarif maximum des frais de scolarité (du dernier domicile enregistré de l'utilisateur réinscrit) sera appliqué en cas de non présentation des justificatifs lors de l'inscription (avis CAF, avis d'imposition, justificatif de domicile, attestation études supérieures). Le tarif extérieur sera appliqué au nouvel inscrit n'ayant pas fourni ces mêmes justificatifs.
- Le règlement des frais de scolarité peut être opéré par chèque, espèces (montant exact), CB via Imuse et Pass Culture. Sur simple demande, il est possible d'étaler le règlement des frais de scolarité en 1, 2 ou 3 échéances selon les modalités de facturation suivantes :

NOMBRE DE PAIEMENTS	DATE D'ÉDITION DE LA FACTURE	RÈGLEMENT DE LA FACTURE
1 fois	fin novembre de l'année scolaire en cours	avant fin décembre de l'année scolaire en cours
2 fois	1 ^{ère} facture : fin novembre de l'année scolaire en cours	avant fin décembre de l'année scolaire en cours
	2 ^{ème} facture : fin janvier de l'année scolaire en cours	avant fin février de l'année scolaire en cours
3 fois	1 ^{ère} facture : fin novembre de l'année scolaire en cours	avant fin décembre de l'année scolaire en cours
	2 ^{ème} facture : fin janvier de l'année scolaire en cours	avant fin février de l'année scolaire en cours
	3 ^{ème} facture : fin mars de l'année scolaire en cours	avant fin mai de l'année scolaire en cours

La totalité du montant annuel des frais de scolarité doit être versé au plus tard avant la fin de l'année scolaire en cours. Tout règlement non effectué fera l'objet d'une information au Centre des Finances publiques (Trésorerie municipale de la Ville de Tourcoing).

Tout dossier d'inscription ou réinscription dont les frais de dossier ou frais de scolarité de l'année antérieure n'auront pas été acquittés auprès du CRD ou du Trésor Public (preuve de paiement à fournir le cas échéant) ne sera traité qu'après l'enregistrement des dossiers complets et sous réserve de place disponible.